

**Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 juillet 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Président de séance : M. Didier BRUHAY  
Secrétaire de séance : Mme Kristell LE DREFF  
Date de convocation : 4 juillet 2023

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, M. Pierre-Yves FREDOUAIL, Mme Kristell LE DREFF, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Aurélie GENAY, Mme Emilie FORT-SEGURA, M. Philippe DANIEL.

Membre absent excusé : M. Yves SCHNEIDER

Membre absent: Mme Johanna PAPIN

Mme Kristell LE DREFF est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023. Aucune remarque n'est formulée sur ce procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- 1- Extension réseaux eaux usées
- 2- Travaux aménagement terrain
- 3- Mise en sécurité bâtiment service technique
- 4- Remplacement PC portables
- 5- Budget école 2023-2024
- 6- Bons rentrée scolaire collégiens
- 7- Conseil Municipal des enfants
- 8- Participation employeur à la prévoyance
- 9- Groupement de commandes pour la fourniture de gazole
- 10- Informations diverses

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **1. Extension réseaux eaux usées**

---

Monsieur le maire rappelle le projet de l'association CAP AVENTURE de s'installer rue Pierre Gardé pour proposer des camps judo et différentes activités sportives et culturelles. Dans le cadre d'une convention avec la commune, le futur dojo sera mis à disposition des écoles et des associations locales.

Monsieur le maire explique qu'une extension du réseau des eaux usées est nécessaire pour desservir le terrain. Deux entreprises ont été sollicitées. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise SAUVAGER qui s'élève à 21 860 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le devis avec l'entreprise SAUVAGER d'un montant de 21 860 € HT.

## 2. Travaux aménagement terrain

---

Monsieur le maire explique que l'installation de CAP AVENTURE rue Pierre Gardé nécessite la réalisation de travaux d'aménagement du réseau des eaux pluviales : tranchée et poses de canalisations, regard de visite et caniveaux.

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise SAUVAGER qui s'élève à 37 824 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le devis avec l'entreprise SAUVAGER d'un montant de 37 824 € HT.

## 3. Mise en sécurité bâtiment service technique

---

Monsieur le maire rappelle que les services techniques ont fait l'objet d'une tentative de vol le 27 novembre 2022. Le portail extérieur ainsi que les 3 portes du bâtiment ont été fracturés par une « voiture bélier ». Les dommages se sont élevés à 11 514,92€ ; l'assureur MAIF a remboursé à hauteur de 10 607,81 € (vétusté et franchise déduites).

Afin de renforcer la sécurité du bâtiment, Monsieur le maire propose de faire installer des barrières anti voiture devant les 3 grandes portes. Un devis a été demandé à Atelier Métal Service (TREFFIEUX). Il s'élève à 2 880 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le devis avec Atelier Métal Service (TREFFIEUX) d'un montant de 2 880 € TTC.

## 4. Remplacement PC portables

---

Monsieur explique que des devis ont été demandés auprès de PROSELIS afin de remplacer 3

ordinateurs portables : celui de la directrice de l'école qui montre des signes de faiblesse, de l'accueil périscolaire (hors d'usage) et celui de la mairie (trop ancien pour être mis à jour).

Un premier devis a été demandé pour du matériel neuf et un second pour du matériel reconditionné.

	NEUF €HT	RECONDITIONNÉ €HT
PC 15.6" wind 10	1 060,00	532,50
Garantie	3 ans	1 an
Extension 2 ans		55,00
Préparation poste	60,00	60,00
Office 2021	290,00	290,00
<b>Sous-total HT pour 1 poste</b>	1 410,00	937,50
<b>3 postes</b>	4 230,00	2 812,50
Installation et paramétrage 1 j	667,19	667,19
<b>TOTAL HT</b>	4 897,19	3 479,69
<b>TOTAL TTC</b>	5 876,63	4 175,63

Monsieur le maire propose l'achat de portables reconditionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de remplacer les ordinateurs portables (Directrice de l'école, accueil périscolaire et mairie) par du matériel reconditionné.

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer le devis avec PROSELIS.

## 5. Budget école 2023-2024

---

Monsieur le maire rappelle que, pour assurer le bon fonctionnement de l'école publique La Hulotte, le conseil municipal prévoit chaque année le montant des crédits alloués à l'équipe pédagogique.

Il redonne, pour information, les montants votés pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 40 € par enfant inscrit au jour de la rentrée de septembre pour l'achat des fournitures scolaires et pédagogiques
- 1 ramette de papier A4 par enfant
- Abonnements : 300 €
- 40 € par élève pour les investissements (mobilier et équipement des classes, jeux...)
- 10 € par élève pour les sorties scolaires (participation au transport)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le « budget » de l'école publique pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

- 40 € par élève inscrit à la rentrée de septembre
- 1 ramette de papier A4 par enfant
- 300 € pour les abonnements
- 40 € par élève pour l'équipement
- 10 € par élève pour les sorties scolaires

## 6. Bons rentrée scolaire collégiens

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 juillet 2022 fixant la participation de la commune aux fournitures scolaires pour les collégiens (et assimilés), domiciliés sur la commune, à hauteur de 25 € par élève, sous forme de bon d'achat.

Il propose de reconduire cette participation pour l'année scolaire 2023-2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**RECONDUIT** la participation de la commune aux fournitures scolaires pour les collégiens (et assimilés) domiciliés sur la commune, et en fixe le montant à 30 euros par élève sous forme de bon d'achat au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Cette participation s'effectuera au choix des familles, dans un des commerces de la région de Châteaubriant acceptant ces bons.

## 7. Conseil Municipal des enfants

---

Madame Chantal CHASLES, adjointe déléguée, explique que le mandat des enfants élus au conseil municipal arrive à son terme. Deux années pendant lesquelles ils se sont investis dans différentes actions : participation au 8 mai, 11 novembre et repas des aînés, organisation d'une collecte de déchets, plantation d'un arbre pour les naissances...

En remerciement, elle propose qu'une récompense leurs soit accordée, par exemple, sous forme d'un bon d'achat à la librairie de Nozay et d'une entrée à la piscine intercommunale.

Elle ajoute que de nouvelles élections seront organisées à la rentrée pour les élèves de CM1 et CM2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'offrir à chacun des élèves du conseil municipal enfants un bon d'achat de 16 € à valoir à la librairie de Nozay et deux entrées à la piscine intercommunale

## 8. Participation employeur à la prévoyance

---

Depuis 2012, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique propose une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire à laquelle la commune adhère. La souscription des agents n'est pas obligatoire. Cependant, 8 agents sur 11 y cotisent.

Le Conseil Municipal a décidé en 2022 de contribuer à hauteur de 15,00 € bruts par agent pour un temps complet (13 € auparavant) suite à une augmentation de 18% du taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une nouvelle augmentation de plus de 12% de la cotisation pour les agents a été appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La question d'une éventuelle revalorisation de la participation de la commune se pose.

Monsieur le maire propose, dans un souci d'harmonisation au niveau intercommunal, une augmentation de la participation de 15,00 € à 17,00 € bruts mensuels pour un temps plein.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'approuver le principe d'augmenter la participation de la commune au titre de la garantie prévoyance, dans le cadre du contrat groupe constitué sous l'égide du Centre de Gestion, à 17 € bruts mensuels pour un temps plein

**DIT** que cette décision s'appliquera le 1<sup>er</sup> du mois suivant le passage au Comité Social Territorial

## **9. Groupement de commandes pour la fourniture de gazole**

---

Monsieur le maire rappelle qu'un groupement de commande pour la fourniture de gazole (blanc et GNR) est actuellement en cours avec la Communauté de Communes et les communes d'Abbaretz, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay. Il se termine le 31/12/2023.

Afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation, une nouvelle convention doit être approuvée et signée.

Monsieur le maire propose de valider la reconduction de ce groupement de commandes. La communauté de communes de Nozay est désignée comme coordonnatrice et les entités membres sont les communes de l'intercommunalité qui le souhaitent, ainsi que la CCN elle-même. L'intérêt de cette adhésion est d'obtenir des conditions tarifaires plus favorables.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer à ce groupement

**DESIGNE** la Communauté de communes de Nozay coordonnatrice du groupement

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision

## **10. Informations diverses**

---

### **BUREAU MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023**

#### **DEVIS**

Devis demandés pour 1 souffleur et 1 débroussailleuse

- Espace Emeraude (Châteaubriant) : 1 279 € HT
- AGRINORD 44 (Puceul) : 1 280,13 € HT

=> Devis AGRINORD Validé (proximité pour SAV)

#### **AUDIT ENERGETIQUE**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des parcs éoliens de la Renardière et de Beaumont,

proposition de mesures compensatoires en faveur de l'environnement à tous les riverains :  
financement d'un audit technique et énergétique des habitations  
=> Diffusion dans gazette ou bulletin

### **BUREAU MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE**

A la rentrée de septembre 2023, retour aux horaires d'avant COVID  
2 services : 1er maternelles - 2ème primaires  
Les enfants des deux écoles seront de mélangés par niveau

### **BUREAU MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023**

#### **DEVIS**

FOUSSIER : 844,49 € - Validé  
Diverses fournitures pour yourte, classes et cour, visserie...

#### **ACIAH**

Cours informatique  
Demande l'utilisation de la Maison du Temps Libre le dernier vendredi de chaque mois, de 10h à 12h  
⇒ Validée

#### **PLANIFICATION DEVELOPPEMENT ENERGIES RENOUVELABLES**

Définition des zones d'accélération  
Mise à disposition par l'Etat d'informations relatives au potentiel d'implantation des énergies  
Chaque commune dispose de 6 mois (jusqu'au 5 décembre 2023) pour définir les zones et  
transmettre sa cartographie au référent préfectoral et à l'EPCI  
Débat actuellement en cours à la CCN dans le cadre du PLUi

#### **ALEA RUISSELLEMENT**

Mise à disposition par l'EPTB Vilaine d'une carte indiquant les bâtiments potentiellement concernés  
La CCN demande de faire un retour sur les incohérences éventuelles et sur les zones prioritaires à  
préciser dans une prochaine étude ruissellement

### **INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Lecture des informations communautaires.

Relevé de décisions affiché le 13 juillet 2023

Le Maire,  
Didier BRUHAY

La secrétaire,  
Kristell LE DREFF